

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 21/6

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de Dakar, le 24/04/2025 par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 35 000 709
- Marque : Clou
- Type : CL 730 S22
- Constante d'impulsion : 1000 Imp/Kwh
- Rapport TC : /Rapport TP :
- Classe : 1 Année : 2020
- Calibre : 3x230/400V 5(100)A Fréquence : 50 Hz
- Indexes : k1 1.69.80.kwh k2 11.38.kwh (k1+k2) 18.418.kwh Pmax

Installé et utilisé par Mr SONAC

à l'adresse 55, Rue Wagane Diouf, Plateau

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

Fils plomb coupé (s)	<input checked="" type="checkbox"/>
Fils inexistant	<input type="checkbox"/>

A2 – Scellés du boitier

Nr. scellés du boitier	<input type="checkbox"/>
Plombs falsifiés	<input type="checkbox"/>
Autres plombs	<input type="checkbox"/>

A3 - Capots

dévisé	<input type="checkbox"/>
ouvert	<input type="checkbox"/>
cassé	<input type="checkbox"/>
percé	<input type="checkbox"/>

A4 – Ecran LCD

cassé	<input type="checkbox"/>
eteint	<input type="checkbox"/>

A5 - Raccordements

Bouclage du compteur	<input type="checkbox"/>
Bouclage des TC	<input type="checkbox"/>
Isolation des TP	<input type="checkbox"/>

CONSTATS INTERNES :

B1 – Circuit du compteur	<input type="checkbox"/>
Carte Mère manipulé	<input type="checkbox"/>

COMMENTAIRES :

ENERGIE EXPRESS	SENELEC	SONAC SA
		24 AVR. 2025
7275	Sent	COURRIER PRIVÉE

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 24/04/2025 à DakarL'entreprise **ENERGIE EXPRESS SARL** a procédé à la vérification du compteurs N°
35.000.709 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : SONAC
- Raison Social :
- Adresse : 55, Rue Wagane Diouf, Plateau
- Type de compteur : CL 730 522
- Compte de contrat : 22 001 151 087

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 24/6 du 24/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

 CONFORME NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESSSENELEC7275
S. SeufLE CLIENT